

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 09 15
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 25 novembre 2021
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 18 novembre, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Bureau composé de 13 membres.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Laurent DURANTEAU.

Assistait également : Jean CANTIN.

Dispositif « Pays de Saint Gilles Relance Economique » : attribution de subventions à quatre entreprises

Suite à l'approbation, par le Conseil Communautaire du 19 novembre 2020, du premier plan de soutien et de relance économique territorial, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a mis en place l'aide « Pays de Saint Gilles Relance Economique » (une subvention plafonnée à 20 000 € en vue de financer 50 % des investissements matériels des petites entreprises), avec la volonté de tirer toutes les leçons de la crise de la Covid-19 et de soutenir uniquement les investissements des entreprises de 20 salariés et moins dans les secteurs :

- petite industrie / artisanat de production,
- circuits courts / agriculture-alimentation,
- environnement / économie circulaire / transition écologique,
- innovations à potentiel de croissance.

Quatre nouvelles entreprises locales ont récemment déposé un dossier de candidature à l'aide.

I. Candidature de Mme Pauline DOMINICY (« Le Jardin de Pauline 85 »)

Synthèse de la demande

Date d'accusé de réception de la demande : 4 août 2021

Dirigeante : Pauline DOMINICY

Lieu : Coëx

Thématique : circuits courts alimentaires

Secteur d'activité : agriculture (production de fines herbes et de fleurs comestibles)

Investissement projeté : nouveaux équipements d'irrigation de la parcelle plus adaptés au handicap de l'agricultrice

Perspectives pour l'entreprise : développer la production et améliorer les conditions de travail

Montant global de l'investissement : 4 536 €

Montant de l'investissement éligible : 4 536 €

Aide demandée : 2 268 €

Avis du Comité INOV : accord pour une aide de 2 268 €

Montant de l'aide proposé par la CDC : 2 268 €

II. Candidature de la SARL « GRAVOUIL »

Synthèse de la demande

Date d'accusé de réception de la demande : 19 octobre 2021

Dirigeant : Benjamin GRAVOUIL

Lieu : Saint Hilaire de Riez

Thématique : économie circulaire

Secteur d'activité : collecte et recyclage de ferraille et de métaux

Investissement projeté : cisaille à ferraille

Perspectives pour l'entreprise : renforcer les capacités de traitement et de valorisation des déchets ferreux et non ferreux, augmenter la productivité, améliorer les conditions de travail, développer une nouvelle activité auprès de la clientèle

Montant global de l'investissement : 42 800 €

Montant de l'investissement éligible : 42 800 €

Aide demandée : 20 000 €

Avis du Comité INOV : accord pour une aide de 20 000 €

Montant de l'aide proposé par la CDC : 20 000 €

III. Candidature de la SARL « MC USINAGES »

Synthèse de la demande

Date d'accusé de réception de la demande : 2 novembre 2021

Dirigeant : Pierre COUTANCEAU

Lieu : Saint Révérend

Thématique : développement des activités de production

Secteur d'activité : fabrication de prothèses dentaires et de pièces de prothèses auditives

Investissement projeté : nouveaux outils de production (centre d'usinage numérique, scanner 3D, imprimante 3D, logiciel de CAO)

Perspectives pour l'entreprise : élever le niveau technologique de l'entreprise (numérisation des dents, lecture des empreintes optiques), usiner des nouveaux matériaux, augmenter la rentabilité

Montant global de l'investissement : 136 165 €

Montant de l'investissement éligible : 134 124 €

Aide demandée : 20 000 €

Avis du Comité INOV : accord pour une aide de 20 000 €

Montant de l'aide proposé par la CDC : 20 000 €

IV. Candidature de la SARL « Sel de Vie »

Synthèse de la demande

Date d'accusé de réception de la demande : 4 novembre 2021

Dirigeant : Anthony OGER

Lieu : Le Fenouiller

Thématique : développement des activités de production

Secteur d'activité : saliculture / production de produits à base de sel

Investissement projeté : nouveaux outils de production (motopompe à eau chargée pour désensiviser les marais salants, mélangeur automatisé pour les mélanges de moutarde / épices / gros sel / fleur de sel)

Perspectives pour l'entreprise : augmenter la productivité et la qualité du travail, renforcer la rentabilité de l'entreprise, améliorer les conditions de travail.

Montant global de l'investissement : 6 042 €

Montant de l'investissement éligible : 6 042 €

Aide demandée : 3 021 €

Avis du Comité INOV : accord pour une aide de 3 021 €

Montant de l'aide proposé par la CDC : 3 021 €

Il est donc proposé au Bureau d'approuver la décision suivante :

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, et notamment ses articles 107 et 108,
Vu le règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traitement sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,
Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Vendée du 25 mai 2020, approuvant la création, par les EPCI vendéens, de fonds de relance à l'activité économique locaux, bénéficiant d'une participation financière du département,
Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 29 mai 2020, décidant la création d'un volet spécifique du fonds territorial Résilience financé et mis en œuvre par les EPCI ligériens, en complément du fonds territorial Résilience et approuvant les termes de la convention type correspondante,
Vu la décision n° 2020-102, en date du 19 juin 2020, du Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, approuvant la mise en place d'un fonds de relance de l'activité économique pour les petites entreprises du territoire communautaire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, en date du 19 novembre 2020, de création d'un fonds de relance de l'activité économique des entreprises, en soutien à l'économie locale suite à la crise sanitaire de la Covid-19,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, en date du 19 novembre 2020, de lancement du premier plan de soutien de relance économique territorial,
Vu le dossier de candidature de Mme Pauline DOMINICY (« Le Jardin de Pauline 85 »), dont il a été fait accusé de réception le 4 août 2021,
Vu le dossier de candidature de la SARL « GRAVOUIL », dont il a été fait accusé de réception le 19 octobre 2021,
Vu le dossier de candidature de la SARL « MC USINAGES », dont il a été fait accusé de réception le 2 novembre 2021,
Vu le dossier de candidature de la SARL « Sel de Vie », dont il a été fait accusé de réception le 4 novembre 2021,
Vu l'analyse des dossiers réalisée par le service « Développement Economique »,
Vu l'avis favorable de la structure INOV et de son Comité « Plan de Relance Pays de Saint Gilles » réuni le 9 novembre 2021,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'accorder une subvention de 2 268 € à Mme Pauline DOMINICY (« Le Jardin de Pauline 85 »), agricultrice localisée 16 rue des Campanules 85220 COËX ;

Article 2 : d'accorder une subvention de 20 000 € à la SARL « GRAVOUIL », représentée par M. Benjamin GRAVOUIL, et localisée ZAE La Chaussée 7 rue Arago 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ ;

Article 3 : d'accorder une subvention de 20 000 € à la SARL « MC USINAGES », représentée par M. Pierre COUTANCEAU, et localisée ZAE La Maubretière d'en-Bas 2 rue de la Maubretière d'en-Bas 85220 SAINT RÉVÉREND ;

Article 4 : d'accorder une subvention de 3 021 € à la SARL « Sel de Vie », représentée par M. Anthony OGER, et localisée ZAE La Fraignais 8 impasse de La Fraignais 85800 LE FENOILLER ;

Article 5 : d'approuver la signature, avec chacun des bénéficiaires, d'une convention d'aide fixant les modalités de versement de la subvention et les obligations du bénéficiaire ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2021

Reçu en préfecture le 01/12/2021

Affiché le 01 DEC. 2021

ID : 085-200023778-20211125-DCB_2021_09_15-DE

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif au versement d'une subvention aux quatre bénéficiaires précités dans les conditions susvisées.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

:

- de la transmission au contrôle de légalité le : 01 DEC. 2021
- de l'affichage le : 01 DEC. 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 01 DEC. 2021

Givrand, le 30 novembre 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.